



**NOVALLIA,
Filiale du Groupe SOWALFIN
dédiée au financement de projets
innovants dans les PME**

**WAGRALIM
Le 8 octobre 2010**

**Anne VEREECKE
Administrateur délégué**

Plan

1. Le Groupe SOWALFIN, outil financier régional pour les PME
2. NOVALLIA, filiale de la SOWALFIN, dédiée aux projets innovants :
 - 2.1. Contexte et objectifs
 - 2.2. Mise en œuvre et suivi du projet
 - 2.3. Entreprises et projets ciblés
 - 2.4. Modalités du prêt
 - 2.5. Secteurs
 - 2.6. Critères de sélection
 - 2.7. Procédure à suivre
 - 2.8. Résultats des premiers appels à projets
3. Contacts

1. Le Groupe SOWALFIN, outil financier régional pour les PME

1.1. Statuts et missions de la SOWALFIN

- Société anonyme d'intérêt public créée par le Décret du 11 juillet 2002 qui en a organisé le statut.
- Mise en place par la Région wallonne pour favoriser la création, le développement et la transmission des PME (définition européenne) en Wallonie par la mise à disposition de produits financiers spécifiques et adaptés.
- Moyens d'action de l'ordre de 1.3 milliard d'€ *consacrés exclusivement au financement des PME wallonnes

*Hors moyens des Invests

1.2. Les « métiers » de la SOWALFIN (1)

➤ Les métiers de base de la SOWALFIN sont au nombre de 3 :

➤ L'octroi de garanties en couverture de financements bancaires.

➤ Le cofinancement via l'octroi de prêts subordonnés.

➤ Le capital à risque et le financement haut de bilan par la coordination de l'action des 9 Investis wallons.

1.2. Les « métiers » de la SOWALFIN (2)

➤ Les « nouveaux » métiers de la SOWALFIN sont :

- Facilitateur (« matching ») dans la transmission d'entreprises (Sowaccess)
- Financement des activités à l'exportation (Sofinex)
- Le micro-crédit (professions libérales, commerçants) et la réassurance des sociétés de cautionnement mutuel (Socamut)
- Le financement de l'innovation (Novallia)

2. NOVALLIA, nouvelle filiale du Groupe SOWALFIN



RÉGION WALLONNE



2.1 Contexte et objectif



- 2006-2007 : 2 expériences pilotes confiées à la SOWALFIN par le Gouvernement avec l'appui du Plan Marshall (3 millions €, 19 PME)
- Objectif : stimuler les efforts d'innovation des PME wallonnes par l'intégration de l'évolution des demandes des clients et du marché
- En 2007, le Gouvernement wallon a proposé à la Commission européenne de développer une mesure de ce type dans le cadre du Programme FEDER 2007-2013.
- A cette fin, le complément de programmation FEDER a prévu une somme de 46.000.000 € (33,5 Mios € pour le programme Convergence et 12,5 Mios € pour le programme Compétitivité) sur la période 2008 – 2013.

2.2 Mise en œuvre et suivi du projet



Le Gouvernement a chargé le groupe SOWALFIN de constituer une filiale, **NOVALLIA**, consacrée à la mise en œuvre et au suivi de la mesure.

Le capital de NOVALLIA a été souscrit par :

- La SOWALFIN à concurrence de la contribution de la Région wallonne, soit 60% du budget total.
- Et la Région wallonne, porteuse de la contribution du FEDER (40% du budget).

A la fin du projet, les fonds qui auront été remboursés par les PME seront **réinvestis** par NOVALLIA dans le financement de projets innovants au sens de la définition de la Commission européenne.



2.3 Entreprises et projets ciblés



Entreprises ciblées :

- PME
- Non en difficultés financières (sauf pour PME de moins de 3 ans)

Type d'innovation : Adaptation ou upgrading au niveau ...

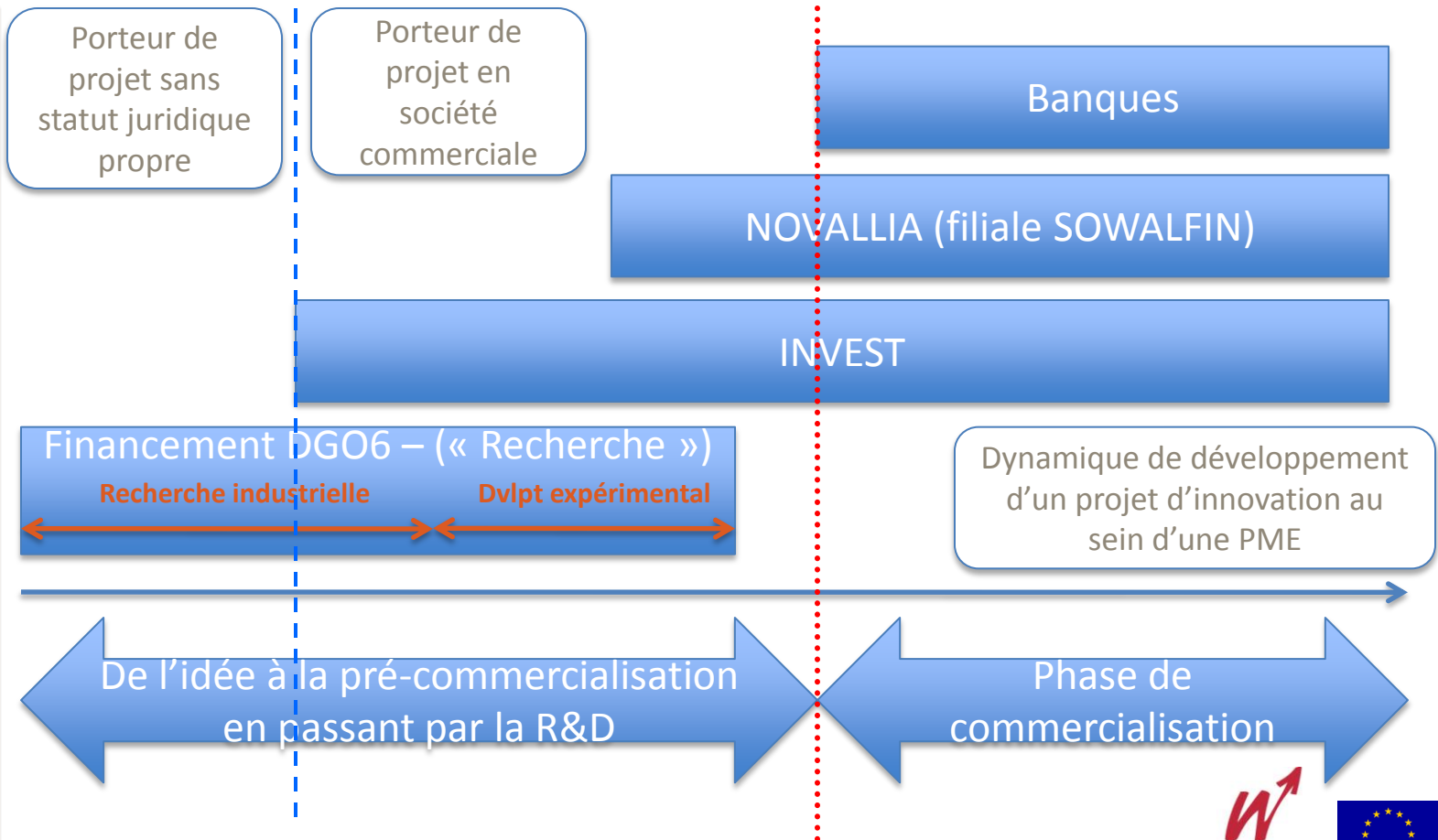
- du produit final
- du processus de production voire de distribution

Secteurs : tous sauf exceptions

Dépenses éligibles : toute dépense en lien avec le projet innovant.
Attention toutefois au cumul d'aides !



2.3 Des projets proches du marchés ...



2.4 Modalités du prêt

Forme : Prêt subordonné

Taux (plancher) : Euribor ou IRS pour la durée du prêt
2 % pour les Jeunes Entreprises Innovantes

Durée : Max. 10 ans
y compris une éventuelle franchise de max. 2 ans

Montant : Max. 500.000 €

Plafonds : Max. 40% y compris avec cofinancement
SOWALFIN
Max. 75% si combinaison avec autres outils publics
(Invest, SRIW, FP, aides RW)

De minimis : Max. 200.000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux

2.5 Secteurs

Tous les secteurs sont éligibles à l'exception de :

- l'agriculture
- la pêche et l'aquaculture
- la construction navale
- la production et/ou distribution d'énergie ou d'eau (sauf **la production d'énergie issue de sources d'énergies renouvelables ou de cogénération de qualité**)
- le transport (sauf **la batellerie et le transport combiné logistique**)
- la finance et les assurances
- la promotion immobilière
- l'enseignement et la formation
- la santé
- la culture

2.6 Critères de sélection

Les critères de sélection sont :

- La qualité du dossier (présentation, documentation, ...)
- Le caractère innovant
- Le réalisme de la méthode (lien entre le projet envisagé et les besoins du marché)
- Le réalisme financier (qualité du business plan et performances de la PME)
- La stratégie commerciale et les contacts concrets déjà établis
- Perspectives de création de valeur ajoutée et d'emplois en Région wallonne
- Contribution à l'utilisation durable de l'énergie et à la protection de l'environnement

2.7 Procédure à suivre

Formulaire à compléter disponible sur
www.novallia.be

Canevas requis :

1. Description du projet innovant
2. Budget détaillé, montage financier et sources de financement avec détail sur l'affectation du prêt subordonné
3. Stratégie et perspectives concrètes de commercialisation
4. Business plan montrant la rentabilité du projet à terme
5. Timing pour l'implantation de l'innovation dans le process de production

Annexes obligatoires : Bilans et comptes de résultats **détaillés** des deux derniers exercices.

2.7 Procédure à suivre

1. Appels à projets semestriels
 - ➔ Le premier appel s'est clôturé le 08/11/09
 - ➔ Le deuxième appel a été lancé fin janvier 2010, avec échéance pour le dépôt des dossiers : 19 avril 2010
 - ➔ *Le troisième appel à projets est en cours. La date limite de réception des dossiers est fixée au **2 novembre***
2. Dossier de candidature - selon formulaire disponible - à envoyer par email à info@novallia.be
 - => Possibilité d'introduire le dossier via un Invest*, une banque, un opérateur économique, etc

**N.B. : Indépendance des décisions : la décision d'un Invest dans un dossier ne lie pas NOVALLIA et/ou la SOWALFIN et inversement.*

2.7 Procédure à suivre

3. Analyse des candidatures par NOVALLIA
4. Évaluation et décision par un jury de sélection pluridisciplinaire
⇒ *prochain jury de sélection: mi-décembre 2010*
5. Bouclage du montage financier dans un délai d'environ 6 semaines à partir de la décision du jury :
=> Possibilité d'intervention d'autres outils financiers (Invests, SOWALFIN) mais aussi bien sûr les banques
=> Si l'entreprise le souhaite, un contact sera établi avec l'Invest local* pour finaliser le bouclage financier

** N.B. : Indépendance des décisions : l'Invest reste libre de co-financer (maximum 75% pour le total des deux interventions) ou pas*

2.8 Premiers appels à projets innovants ...



Appel 1 (8/11/2009)

- 22 dossiers reçus (9 en Convergence et 13 en Compétitivité)
- 20 étaient complets et ont pu être analysés pour un montant total sollicité de 5.226.281 €
- Le jury réuni le 17/12/2009 a été favorable pour 16 d'entre eux représentant un montant total octroyé de 3.715.180 € soit un montant moyen accordé de 232.000 € (dossiers allant de 49.000 € à 500.000 €)
- Montant total des investissements pour lesquels l'appel à projets est intervenu : 11.143.584 € (effet levier : 3*).

* Un dossier fera l'objet d'une seconde levée de fonds portant le budget global du projet à plus de 6 millions et tirant l'effet de levier vers le haut (4,39)



2.8 Premiers appels à projets innovants ...



Appel 2 (23/04/2010)

- 53 dossiers reçus (38 en compétitivité et 15 en convergence)
- 3 dossiers ont été reportés à la demande de l'entreprise (2 en compétitivité et 1 en convergence)
- 1 dossier concernait la Région bruxelloise et n'a donc pas été analysé
- Ce sont donc 49 dossiers qui ont été présentés au jury de sélection :
 - 35 dossiers en compétitivité pour un montant total sollicité de 8.869.192 €
 - 14 dossiers en convergence pour un budget global de 4.468.996 €
- Le jury a accepté de suivre :
 - 22 dossiers en compétitivité pour un total de 5.566.642 €
 - 10 dossiers en convergence pour un total de 3.315.898 €



2.8 Exemples de projets innovants suivis



Les projets soutenus sont aussi divers que variés et touchent à des secteurs de pointe comme des domaines plus traditionnels. Nous retrouvons par exemple :

- Le développement de nouveaux logiciels ou de versions upgradées ;
- La commercialisation de produits et technologies issus du monde des biotechnologies ;
- La commercialisation de produits classiques produits ou distribués selon un schéma innovant ;
- Le lancement d'un produit écologique dans le monde de la chimie ;



3. Contacts

S.A. NOVALLIA

13, avenue Maurice Destenay

4000 Liège

Tél: 04/220 51 90

Fax: 04/220 51 91

Email. info@novallia.be

Site: www.novallia.be

N° général SOWALFIN : 04/237.07.70